

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD244

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« prescrit par l'Autorité, précédant »,

les mots :

« fixé par l'autorité, avant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.